



**conseil de développement**

PARTICIPER, DÉBATTRE ET PROPOSER

GRANDLYON

# **Quel Conseil de développement pour la Métropole de Lyon ?**

## **Contribution sur les perspectives d'évolution du Conseil de développement**



Présentation, débat et adoption en séance plénière du 29 janvier 2015 en présence de Michèle Vullien, Vice-présidente chargée de la Métropole et des Ressources humaines et de Sandrine Frih, Vice-présidente chargée de la Participation citoyenne  
Saisine de Gérard Collomb, Président du Grand Lyon et de Gérard Claisse, Février 2014



## SOMMAIRE

<b>Introduction.....</b>	<b>p 3</b>
<b>1. Le Conseil de développement de la Métropole : un partenaire du dialogue public renouvelé.....</b>	<b>p 5</b>
<b>2. La composition plurielle du Conseil de développement : un espace de travail en commun, accueillant et ouvert .....</b>	<b>p 8</b>
<b>3. Les relations du Conseil de développement avec la Métropole .....</b>	<b>p 9</b>



## Annexes

<b>1. Lettre de saisine de Gérard Collomb, Président du Grand Lyon et de Gérard Claisse de février 2014.....</b>	<b>p 12</b>
<b>2. Liste des participants aux travaux.....</b>	<b>p 14</b>
<b>3. Comment le Conseil de développement de la Métropole pourrait s'organiser (ses formats de travail diversifiés, ses productions, l'animation de ses travaux)...</b>	<b>p 16</b>
<b>4. Documents contributifs, produits de la démarche « Perspectives d'évolution du Conseil de développement ».....</b>	<b>p 20</b>

# INTRODUCTION

Le Président du Grand Lyon et le Vice-président à la participation citoyenne ont demandé au Conseil de développement en février 2014 de mener une réflexion qui permettrait, par ses propositions, d'éclairer le nouvel exécutif dans les missions qu'il confiera au Conseil de développement de la Métropole.

Le travail collectif s'est alors engagé pour plusieurs mois et a mobilisé une pluralité de regards – membres actuels, services, élus, partenaires, etc. - La réflexion s'est enrichie de l'événement « Rencontres de l'engagement citoyen » organisé en mai 2014 et co-construit avec des acteurs du territoire.



MANUFACTURE DES TABACS SAMEDI 17 MAI 2014

## RENCONTRES DE L'ENGAGEMENT CITOYEN

"COMMENT PROGRESSER ENSEMBLE ?"

C'est la première fois qu'on se retrouve dans un truc pareil !

### CITOYENNETÉ FOISSONNANTE

Comme un jeu de pistes dans une Manufacture des Tabacs largement investie, l'événement s'est déployé au grand soleil, entre ombre et lumière : de grand amphithéâtre, une cour à franchir pour atteindre des ateliers surchauffés d'idées griffonnées, un buffet intérieur puis un café au grand air, dans une agora joyeusement cosmopolite...

Si l'on s'y perdait, les personnels de l'Agence Nationale de l'Engagement (l'ANE) étaient aux aguets pour entrer en conversation citoyenne, sous l'habit des comédiens de la compagnie « les downs s'en mêlent ».

Jeunes et vieux au coude à coude, militants associatifs et volontaires en service civique, collectifs militants et individus en questionnement, ils ont construit ensemble des débats, des écrits, des affiches, lancé des pistes communes, généré des enseignements enthousiasmants.

Je voulais prendre les choses à la racine, alors j'ai été à l'atelier sur les freins à l'engagement.

C'est important de libérer l'imaginaire en petit groupe, pour créer du rêve commun.

### LA RENCONTRE EN QUELQUES MOTS

**Objectifs**

- Repérer, partager, renouveler les représentations de l'engagement.

**3 questions**

- Comment reconnaître la diversité et les formes renouvelées des engagements citoyens ?
- Quels en sont les différents ressorts, et comment favoriser l'engagement citoyen ?
- En quoi ces énergies citoyennes interpellent la démocratie locale et l'action publique ?

Il faut arrêter de penser le bénévolat rêvé, il faut faire avec ceux qui sont là. [Jacques Malet]

**Rythme**

Le matin

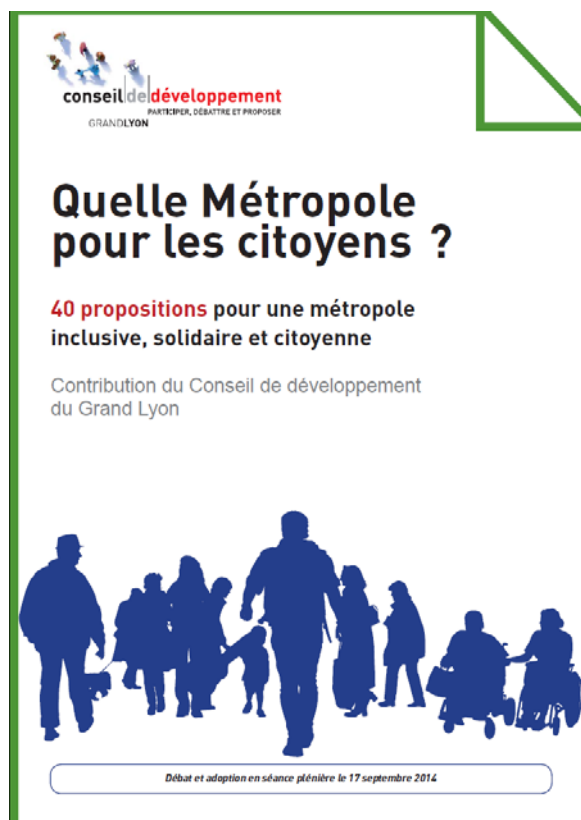
- Une plénière d'ouverture interpellante et enrichissante, autour de la notion d'engagement avec Fanny Viry d'Anziola et Jacques Malet de Recherches et Solidarités.
- 6 ateliers, co-animés par des associations ou structures de la société civile, pour partager des constats et produire des idées sur la manière de progresser ensemble.

L'après-midi

- Une agora participative, format inédit de libre contribution, d'exposition et d'expression, pour prolonger les découvertes et les échanges.
- Une plénière de clôture, pour se projeter dans l'avenir.

Une journée organisée par le CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU GRAND LYON en partenariat avec des associations et collectifs lyonnais.

Elle a aussi été fortement marquée par les auditions, débats et propositions d'une autre saisine du Président du Grand Lyon concernant la Métropole de Lyon et qui interrogeait notamment les priorités et modalités d'un dialogue public de qualité entre l'institution et ses citoyens.



Cette démarche collective a ainsi permis aux membres du Conseil de développement d'imaginer les rôles que cette instance de participation citoyenne pourrait jouer dans la Métropole de Lyon et d'en dessiner les grands contours.

Les évolutions proposées sont dictées par la volonté du Conseil de développement d'être **plus à l'écoute des citoyens pour être lui-même mieux écouté et, par sa détermination, à s'ouvrir au paysage pluriel de la participation et de l'expression citoyenne ainsi qu'à toutes les initiatives nombreuses des acteurs de la société qui visent à rapprocher l'humain, de l'urbain et de l'économie.**

# 1. LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA METROPOLE : UN PARTENAIRE DU DIALOGUE PUBLIC RENOUVELE.

## I. Le Conseil de développement pourra jouer deux rôles dans la Métropole de Lyon

### 1. Un rôle de force de proposition envers l'institution

Poursuivre l'existant en s'appuyant sur la diversité de ses membres

Riche de la diversité de ses membres issus d'horizons et sensibilités divers, de la diversité de leurs compétences, le Conseil de développement est un espace de dialogue caractérisé par le sens de l'écoute et le respect de la parole de chacun. Il favorise l'appropriation des enjeux et des choix collectifs qui souvent anticipent des transformations en cours : il concourt ainsi au développement de la culture et des pratiques participatives.

Institué par la loi et indépendant de l'instance politique qui l'a érigé, il développe néanmoins avec celle-ci des **temps de dialogue constructifs** afin de **partager avec elle** les avis et propositions qu'il formule et de **mieux faire prendre en compte les évolutions sociétales dans les politiques publiques et sa stratégie pour le territoire.**

Pour aborder demain des thématiques liées aux nouvelles compétences de la Métropole, le Conseil de développement pourra s'appuyer sur la trentaine de contributions sur les politiques d'agglomération (urbanisme, précarité, SCOT, PLUH, déplacements, logement, plan climat énergie, nature en ville, mixité sociale, politique de la ville, développement économique...). C'est une mémoire qui a, en outre, permis par l'accumulation des connaissances, de construire une véritable culture commune sur les politiques publiques et de contribuer à la formation citoyenne.

Il pourra compter aussi sur les apports de tous ses membres en mobilisant les acteurs qui sont parties prenantes de ces politiques publiques (associations, syndicats, acteurs économiques, réseaux professionnels etc.), mais aussi les experts (notamment le monde universitaire) ou intervenants extérieurs et enfin les citoyens, experts du quotidien.

Et ce, soit pour répondre à la demande du Conseil de la Métropole (de l'ordre d'une saisine par an préparée en amont avec la collectivité), soit à sa propre initiative pour continuer à interpeller l'institution sur des sujets sensibles (auto-saisines et alertes).

**Les formats de travail et d'échanges seront revisités** pour multiplier les sources d'information sur les attentes citoyennes et nourrir ainsi la réflexion du Conseil de développement sur la stratégie métropolitaine et les politiques territoriales.

**De même, il sera essentiel d'assurer le suivi des propositions** en rendant visible ce qui a été pris en compte ou non par l'institution, ce sera un élément de confiance et de reconnaissance de l'engagement bénévole.

### 2. Un rôle de croisement des engagements civiques : associations, réseaux professionnels et initiatives collectives

Mieux connaître ces formes d'actions, mieux les comprendre et les rendre visibles pour donner envie aux acteurs de coopérer entre eux, de « faire ensemble ».

Le Conseil de développement souhaite permettre aux acteurs impliqués dans la vie de leur territoire ou sur tel ou tel champ d'activité de se rencontrer, échanger, mieux participer aux questions d'intérêt général et apporter ainsi leur contribution à la construction d'un dialogue public renouvelé au service de la vie de tous et de chacun, au sein de la Métropole.

### **Comment construire ces croisements ?**

> En créant des liens étroits avec les **instances participatives** infra métropolitaines, multiples (conseils de quartiers, conseils citoyens, comités d'intérêt locaux, Conseils de développement communaux, etc.) dont la constitution est encouragée, dans une logique de **réseau de partage d'idées** par l'échange mutuel de contributions.

Cette coopération souple et évolutive en fonction des questions abordées prendra la forme de rencontres périodiques et pourra s'inspirer des contacts qui existent déjà avec les instances supra métropolitaines. Cette dernière scène de dialogue accueille en effet depuis 2012 les travaux des 4 conseils de développement du pôle métropolitain (les conseils de Saint-Étienne Métropole, des Portes de l'Isère, de Vienn'agglo et du Grand Lyon). S'ajoutent aussi les récentes relations développées avec le CESER de la région Rhône-Alpes.

> En **développant des pratiques qui facilitent la mise en relation d'acteurs** venant d'horizons différents mais intervenant dans un champ d'activité commun (exemple de l'insertion) et dont la coopération pourrait être source d'innovations sociales.

> En **continuant de valoriser les engagements citoyens** et de les relayer auprès de l'institution, de ses partenaires et des habitants eux-mêmes (rencontres, séances d'information-débat, publications, etc.). Une attention particulière sera portée à la diversité des formes d'engagement et de paroles citoyennes, notamment celles des personnes éloignées du débat public.

## **II. Le Conseil de développement pour assumer ces deux rôles s'appuiera sur :**

### **- La composition de ses membres titulaires, au nombre maximal de 200.**

Les membres titulaires désignés pour une durée de 3 ans sont des bénévoles désireux de s'investir dans une démarche collective et citoyenne.

Jeunes, retraités, salariés et associatifs, femmes - *dont la présence sera vivement recherchée* - et hommes à travers le prisme de leur vécu singulier ou porteurs de l'analyse et des contributions de l'organisation qu'ils représentent, tous participent - par l'écoute des citoyens et de la réalité de leurs attentes - à la construction d'une Métropole solidaire, durable et attractive.

Ils seront toujours répartis par collèges (6) et refléteront les thématiques et enjeux sur lesquels la Métropole sera compétente.

**- Les forces vives ou les acteurs du territoire.** Toutes ne sont pas nécessairement des membres titulaires. Néanmoins, leur implication par la qualité de membres associés ou à l'expertise reconnue dans le domaine étudié sera recherchée en fonction de leur capacité à se mobiliser sur un thème et de leur disponibilité en temps.

- **La diversification des formats de travail.** Pour mieux mobiliser la Société civile organisée (acteurs économiques, organisations professionnelles et syndicales, organismes d'enseignement, de la recherche innovation, acteurs culturels, réseaux socio-éducatifs et tissu associatif etc.), le Conseil de développement mettra en œuvre des formats de travail ou de débat réunissant un nombre limité de membres autour d'attentes spécifiques portées à la fois par ces acteurs et par le Conseil de développement.

La participation des jeunes sera recherchée, bien entendu, par la présence de certains d'eux comme membres de l'instance. Elle le sera surtout pour leur permettre de faire entendre leur parole, par l'utilisation de formats diversifiés.

- **Une gestion collégiale et des responsabilités fonctionnelles et opérationnelles déléguées** s'appuyant sur :

- **le Bureau** du Conseil de développement. Bureau et Présidence assurent ensemble l'organisation du Conseil de développement. Pour partager la tâche qui est importante, des responsabilités fonctionnelles et opérationnelles seront données aux membres du bureau, élus au sein de leur collège.

- **les pilotes / animateurs** de groupe de travail ou de formats de travail diversifiés participent aux séances du bureau.

Les Conseils de développement ne sont pas les seuls à associer les citoyens à la décision publique. Les instances participatives, souvent méconnues mais si riches, sont nombreuses à tous les échelons de nos collectivités locales.

Dans ce contexte, le Conseil de développement de la Métropole souhaite **agir** à sa juste place et sans se substituer à quiconque, afin de contribuer à la consolidation d'un tissu social vivant.

- **Écouter** les citoyens sur les questions d'intérêt général à l'échelon métropolitain.
- **Proposer** des solutions, simples et lisibles.
- **Mettre en relation, dynamiser** les projets de groupes professionnels et associatifs ainsi que les initiatives de citoyens engagés pour améliorer la qualité de vie de tous et le bien-être de chacun notamment par l'accompagnement face aux difficultés rencontrés dans tous les temps de vie.

Voilà ce que le Conseil de développement recherchera dans toutes ses activités, tant il est convaincu que la proximité est le lieu par excellence où des solutions humaines, durables et partagées peuvent mobiliser et impliquer les citoyens.

Ces rôles pourraient paraître modestes.

Ils sont pourtant essentiels dans une époque qui recherche les moyens de rétablir un climat de confiance et de réciprocité généralisée.

Dans une période où notre Société doit réinventer ses schémas de pensée et ses modèles d'action.

Dans un temps où la vie collective doit se construire avec des acteurs pleinement associés et dans une perspective de compréhension partagée des enjeux futurs.

## 2. LA COMPOSITION PLURIELLE DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT : UN ESPACE DE TRAVAIL EN COMMUN, ACCUEILLANT ET OUVERT

Les membres titulaires **au nombre maximal de 200** désignés pour une durée de 3 ans sont répartis au sein de 6 collèges :

- **collège 1 « acteurs économiques, organisations professionnelles et syndicales »**: chambres consulaires, entreprises, syndicats organisations professionnelles, économie solidaire et sociale ; (environ 30 membres)

- **collège 2 « organismes publics et assimilés »** : enseignement, recherche et innovation, culture, logement, urbanisme et architecture, énergie et environnement, social emploi formation, santé, solidarité internationale ; (environ 30 membres)

- **collège 3 « vie associative »** liée à l'habitat, au soutien à la personne (personnes âgées, handicapées, insertion, femmes, jeunes), aux activités culturelles, au transport et modes doux et à l'environnement et développement durable ; (environ 30 membres)

> Les titulaires des 3 premiers collèges sont désignés par les instances qu'ils représentent.

- **collège 4 « représentation territoriale des habitants »** : conseils de quartier, comités d'intérêts locaux, conseils citoyens ou structures assimilées ;

Leurs membres sont désignés par le Maire (Lyon et Villeurbanne) et par les Présidents des Conférences territoriales des maires pour les autres territoires ; (environ 45 membres)

- **collège 5 « citoyens volontaires »** issus d'un appel public à candidatures, signe d'ouverture à de nouveaux publics ; (environ 45 membres)

- **collège 6 « personnes qualifiées »** : personnes dont l'expertise est reconnue dans leur domaine, proposées par le Président du Conseil de développement ; (environ 20 membres)

Bien entendu, il comptera également sur **les membres associés** qui seront invités à participer aux activités du Conseil de développement.

Cette capacité d'ouverture et de dialogue à des acteurs de la Société - non membres du Conseil mais associés - permet au Conseil, depuis plusieurs années, de multiplier ses sources d'information et d'éviter de se replier sur lui-même. La liste des intervenants extérieurs et des membres « associés » du Conseil de développement, constamment renouvelée, est un vivier précieux de ressources auxquels il peut faire appel.



### **3. LES RELATIONS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT AVEC LA MÉTROPOLE**

#### **1. Avec les services de la Métropole**

C'est d'abord l'accompagnement technique du Conseil de développement en apport de ressources et méthodes assuré par la Direction de la Prospective et du Dialogue Public (DPDP). Ce partage de références, d'information, de méthode de travail entre le Conseil de développement et la DPDP est indispensable à la production des contributions.

C'est ensuite la possibilité pour les membres du Conseil de développement de bénéficier de temps de formation (sur la base des travaux de la DPDP, de l'agence d'urbanisme, de réseaux universitaires, etc.) qui serviront de mises de fond à la réflexion collective en amont d'une saisine ou de toutes autres actions innovantes du Conseil de développement.

Ou bien, de s'impliquer davantage dans des cycles de conférence prospective qui correspondent de fait à des temps de « formation » aux nouveaux enjeux.

La nécessité de mettre en place des formations notamment, lors du renouvellement de la composition du Conseil, est particulièrement ressentie. Ces moments de formation, de pédagogie des enjeux, sont nécessaires pour mieux appréhender les problèmes complexes de notre Société, pour dépasser les cloisonnements des compétences et pour inclure dans l'élaboration de tout projet traité, des considérations d'ordre économique, social, urbanistique et environnemental, piliers du développement durable.

C'est enfin, la gestion de l'interface conduite par la DPDP avec les autres services de la collectivité (en amont, pendant et en aval de la démarche) répondant à une saisine.

Ce rôle de passerelle est stratégiquement primordial pour que le Conseil de développement soit reconnu comme un partenaire qui ne concurrence pas la démocratie représentative et travaille en intelligence commune avec les services et les élus. D'ailleurs, la qualité du dialogue avec les responsables des services administratifs tout autant que l'indépendance du Conseil se sont, au fil du temps, révélées essentielles à la crédibilité de notre instance participative.

#### **2. Avec les élus**

La relation avec les élus se travaille également avec la Vice-présidente de la Métropole chargée de la Participation citoyenne. Elle joue un rôle de facilitateur dans les échanges entre le Conseil de développement et l'exécutif. Ces échanges sont en effet l'une des conditions de la prise en compte des productions du Conseil de développement.

De même, lors des saisines, le dialogue est renforcé avec les Vice-présidents qui passent commande d'un éclairage de la société civile sur une politique publique. En amont, afin de construire la saisine. Au moment du lancement de la démarche, par la présentation des enjeux recherchés par les Vice-présidents concernés. Enfin, lors de la présentation des contributions aux élus et leurs services en séance plénière du Conseil de développement.

Mais d'autres formes d'échanges réguliers avec l'exécutif sont recherchées.

Des séances internes de retour d'information sur la prise en compte des propositions du Conseil de développement dans les décisions communautaires seront également organisées. Et ce, dans l'attente de la mise en œuvre d'une commission de suivi des contributions rendues ces dernières années.

De plus, le rapport annuel d'activité du Conseil de développement est présenté au Président et devant le Conseil de la Métropole lors d'une séance annuelle.

De même, un temps d'échange est organisé avec les présidents des groupes politiques du Conseil de la Métropole.

Enfin, en fonction de ses travaux, le Conseil veille à consolider ses contacts avec les Conférences territoriales des Maires (ou les inter-conférences territoriales des maires). C'est une scène de dialogue nécessaire pour appréhender la différenciation des territoires de l'espace métropolitain. C'est aussi une manière de mettre en valeur les membres du Conseil de développement qui représentent ces territoires au sein de notre instance participative.



# ANNEXES

## Annexe 1. Courrier de saisine du Conseil de développement

le Président

Lyon, le 17 FEV. 2014

communauté urbaine  
**GRAND LYON**

Monsieur le Président,

Dans un contexte marqué à la fois par le changement de mandat et le bouleversement institutionnel induit par la loi de la modernisation de l'action publique, nous sollicitons par la présente saisine les réflexions des membres du Conseil de développement sur les perspectives d'évolution de cette instance, notamment dans le cadre de la future Métropole de Lyon.

La contribution que vous élaborerez devra permettre d'éclairer le prochain exécutif sur les choix et orientations politiques à prendre.

A cet effet, l'année 2014 doit être mise à profit pour mener une réflexion stratégique sur ces évolutions et nous souhaitons que vous puissiez nous faire part de vos analyses et de vos propositions concernant : les missions, les champs d'intervention, la composition, l'organisation et le mode de fonctionnement du futur Conseil de développement.

Pour ce faire nous vous invitons dans un premier temps à réaliser une évaluation plurielle de l'activité du Conseil de développement : contenu des saisines et auto-saisines, modalités de travail collectif, dialogue avec les élus et les services, impact des contributions et retours de l'institution, ingénierie d'accompagnement des travaux, visibilité interne et externe du Conseil de développement, connexions avec d'autres espaces de concertation et d'expression citoyenne, capacité d'aller à la rencontre des « absents du débat public », etc.

La réflexion conduite aboutira à la formulation d'évolutions souhaitables, voire innovantes de l'instance, dans le cadre d'une vision renouvelée de la participation et de l'expression citoyennes dans la future Métropole, qui pourront se décliner en plusieurs scénarios.

.../...

Monsieur Jean Frébault  
Président du Conseil de développement du Grand Lyon  
Direction de la prospective et du dialogue public  
20 rue du Lac - BP 3103  
F-69399 Lyon Cedex 03

DPDP/MPC-saisine CdD

communauté urbaine de Lyon  
20, rue du Lac - BP 3103  
F - 69399 Lyon cedex 03  
tél. 33 (0)4 78 63 40 40

Nous attirons votre attention sur l'importance d'associer à cette réflexion une pluralité de regards et de points de vue de membres du Conseil de développement (actuels et passés) ainsi que sur l'intérêt d'auditionner des élus, services, partenaires extérieurs, chercheurs, représentants d'autres Conseils de développement, etc.

Nous vous invitons à remettre votre contribution en septembre 2014, une large liberté d'initiative étant bien entendu laissée au Conseil de développement sur le contenu des propositions et la méthode de travail.

Vous serez accompagnés, comme pour l'ensemble de vos travaux, par la Mission Participation citoyenne de la Direction de la Prospective et du Dialogue Public qui mobilisera les ressources nécessaires à l'avancée de vos réflexions.

Vous remerciant par avance pour votre contribution active à cette réflexion stratégique, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

Gérard Claisse  
Vice-président  
Chargé de la participation citoyenne



Gérard Collomb  
Président



## **Annexe 2. Participants aux travaux**

### **Comité de pilotage**

Maurice BARDEL, Anne-Marie COMPARINI, Jean FRÉBAULT, Henri JACOT

### **Groupe d'appui**

Annaig ABJEAN, Maurice BARDEL, Jean-Paul BOURGES, Anne BOUSQUET, Marie-Andrée BUISSON, Anne-Marie COMPARINI, Jean FREBAULT, Henri JACOT Jean-Paul MASSON, Patrik PAUPY, Hélène ROCHE, Michel ROUGE, Marion SESSIECQ, Philippe TIBERGHEN,

Etienne BALLAN, Lauriane GARCIA, Marie ROUAN, Cabinet Arènes

Emmanuelle GUEUGNEAU, Direction Prospective et Dialogue Public

### **Participants**

Maurice ABEILLE, Lyon Transports Publics

Jocelyne ABJEAN, Collectif Paroles de femmes

Pierrick ALLIARD, CFDT

Geneviève ANCEL, Dialogues en humanité, Grand Lyon

Marie-Pierre ANDRE, UCIL - CIL du Point-du-jour

Sagrario ARROYO FERNANDEZ

Pierre BARNAVON

Jane BERT

Jérôme BILLARD

Kévin BOIS, chargé de mission du Conseil de développement de Saint Etienne Métropole

Emilie BOLUSSET, chargée de mission auprès du Conseil de développement à la Métro de Grenoble

Simone BLAZY

Virginie BRUNOT D'ANTERROCHES

Robert CAMBET, CANOL

Simone CASADO-REVELIN, Conseil de développement de Décines

Hervé CHAINE, EGIS

Christophe CHAIZE, KEOLIS

Pierre CHATAIGNER

Maurice CHRETIEN

Simone COULOUS-VAILLANT

Michèle DACLIN

Joël DUBOS, CEDRUL

Jean-Paul DUMONTIER, Lyon 2100

Philippe DUQUESNE, Antenne Sociale de Lyon

Denis EYRAUD, UCIL

Gérard FAIVRE, UCIL

Manfred FISCHER

Catherine FORET

Jean FREBAULT,

Marie-Cécile GALLAND

Colette GRAS-PLOUVIER

Isabelle HERPIN-KEY, Nouvelles Solidarités contre le chômage

Henri JACOT

Alain LAPIERRE, Alain Lapierre Consulting

Karine LEBORGN, chargée de mission Conseil de développement de Viennagglo

Jean-Paul MASSON

Jeanine MARCON, Directrice du Conseil de développement de Saint Etienne Métropole  
Christian MAZUC  
Colette OLIVERO, Réagir l'enfant et la rue  
François-Xavier PATROUILLARD, Groupe CESI  
Anne-Sophie PAWLOWSKI, Coordination nationale des Conseils de développement  
Pierre PEILLON  
Rémy PETIOT, U2R2A2 (Union des Urbanistes de la Région Rhône-Alpes-Auvergne)  
Georges POTHIN, EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise)  
Paul RAVEAUD, Réseau Démocratie & Politique  
Joël ROCHAT, Église protestante unie  
Hélène ROCHE,  
René RODRIGUE, AGMAL  
Violaine ROUBINET  
Michel SALAGER  
Jean SARAILLON, Association la sauvegarde de Francheville  
Jean-Paul SAUZEDE, Habicoop  
Michel SHOSHANY, Conseil de développement de Meyzieu  
Camille SIMONET, CDIFF (Centre départemental d'Information de documentation des Femmes et des Familles)  
Timothée TAINURIER, animateur du Conseil de développement de la CAPI  
Philippe TIBERGHEN, UNIS-CITE  
Jean Paul TRUCHET  
Marie Françoise VILLARD  
Fanny VIRY, Anciela  
Pierre VISEUX, Conseil de développement e Meyzieu  
Jacques WELKER, Les Ateliers de la Gouvernance  
Nadia WOLF, chargée de mission du Conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole

### **Intervenants**

Philippe AUDIC, Président du Conseil de développement de Nantes Métropole et Gabriel Vitré, Secrétaire général  
Hélène BALAZARD, docteur en science politique de l'université de Lyon  
Jeanne CARTILLIER, Responsable de la mission Participation citoyenne, Direction Prospective et Dialogue Public du Grand Lyon  
Gérard CLAISSE, Ancien Vice-président à la Participation citoyenne du Grand Lyon  
Solène COMPINGT, Alliance citoyenne  
Alain FAURE, chercheur en science politique, Université de Grenoble  
Sandrine FRIH, Vice-présidente à la Participation citoyenne du Grand Lyon  
Guillaume GOURGUES, chercheur en science politique, Université de Franche Comté  
William JACQUILLARD, Président du Conseil de développement du Grand Angoulême  
Damien MOUCHAGUE, Directeur du Conseil de développement de la Communauté urbaine de Bordeaux  
Janig MOURO, chargée de mission à l'association LAHGGLO  
Karine OUDOT, Co-présidente du Conseil de développement de la Communauté urbaine de Bordeaux  
Maurice OZIL, Président de l'association LAHGGLO  
Didier PARIS, Président du Conseil de développement de Lille Métropole  
Catherine POUYET, Présidente du Conseil de développement de Grenoble-Alpes Métropole  
Marie-Christine SIMIAND, membre du Bureau du CdD de Grenoble-Alpes Métropole  
Denis VALLANCE, Directeur général des Services du Conseil général de Meurthe et Moselle  
Nadia WOLFF, Chargée de mission de Grenoble-Alpes Métropole

### **Annexe 3. Comment le Conseil de développement pourrait s'organiser ? (ses formats de travail diversifiés, ses productions, l'animation de ses travaux)**

Selon la loi, le Conseil de développement s'organise librement.

*(Pour une complète information, le projet de règlement intérieur qui sera soumis au nouveau Bureau lorsqu'il sera installé en juin/juillet 2015, est reproduit ci-dessous)*

Ses premières orientations, nourries d'une année d'échanges et débats, le conduisent à envisager le type de fonctionnement suivant :

#### **I. Ses formats de travail diversifiés**

Aujourd'hui, le Conseil de développement **continue de s'inventer** en rassemblant et construisant des pratiques pour imaginer ensemble la Métropole de demain.

**Dans le cadre de son rôle de force de proposition envers l'institution**, il poursuivra l'existant en s'appuyant sur la diversité de ses membres.

Cependant les formats de travail et d'échanges seront revisités pour multiplier les sources d'information sur les attentes citoyennes.

De même, il assurera le suivi des propositions pour rendre visible ce qui a été pris en compte ou non par l'institution.

**Un nouveau rôle de croisement des engagements civiques : associations, réseaux professionnels et initiatives collectives sera expérimenté.** Au-delà des travaux en commission ou en groupe de travail, il continuera d'organiser des séances d'information-débat pour lancer des discussions « inédites » sur des sujets émergents ou peu entendus par les décideurs publics.

C'est dans cette perspective que s'inscrivent :

> **la création des liens étroits avec les instances participatives** infra métropolitaines (conseils de quartiers, conseils citoyens, comités d'intérêt locaux, Conseils de développement communaux, etc.). Le Conseil de développement se doit, en effet, de porter un regard sur la Ville et les territoires, dans lesquels vivent les citoyens. Cette coopération souple et évolutive dans une logique de **réseau de partage d'idées confortera** les contacts qui existent déjà avec les instances supra métropolitaines : celles du Pôle métropolitain ou avec le CESER du Conseil régional.

> **la mise en relation d'acteurs** (réseaux d'acteurs professionnels et associatifs) venant d'horizons différents mais intervenant dans un champ d'activité commun (exemple de l'insertion) et dont la coopération pourrait être source d'innovations sociales.

> **la valorisation des engagements citoyens** et leur relais auprès de l'institution, de ses partenaires et des habitants eux-mêmes.



## **II. Ses productions**

Les membres travaillent sur des sujets variés, des thèmes pratiques jusqu'aux questions sociétales qui font sens pour les citoyens. Soit à la demande du Conseil de Métropole (de l'ordre d'une saisine par an préparée en amont avec la collectivité), soit à leur propre initiative (auto-saisines et alertes).

Les travaux du Conseil se font par groupes de travail ou formats diversifiés sur une durée de quelques mois, puis débattus et adoptés en assemblée plénière. Ils sont consignés dans des contributions écrites transmises aux élus et largement diffusées.

Le consensus est recherché pour définir par des messages clairs, les priorités stratégiques. Les avis divergents - les dissensus - s'ils ne peuvent être dépassés tout en les explicitant, sont reconnus. Toutes ses activités peuvent conduire à l'élaboration d'actes, de synthèses, diffusés aux élus.

Bien entendu, les processus de travail se nourrissent aussi de visites sur le terrain, et de l'apport d'experts et d'intervenants extérieurs mobilisables temporairement et venants de différentes scènes : associatives, institutionnelles, économiques et académiques.

Au sujet des productions, le Conseil de développement veillera pour les rendre plus attractives, à améliorer la qualité des productions écrites (éviter le langage technique, illustrer, présenter de manière attractive...), à prévoir plus systématiquement des résumés et documents synthétiques, ou de courtes « notes-alertes ». Il expérimentera aussi des modes de co-production de contributions avec des partenaires associatifs, d'autres instances participatives, etc.

Par ailleurs, pour faciliter la présence de ceux qui ne peuvent assister à toutes les séances, quelques souplesses sont retenues : le titulaire représentant des instances ou organismes prévus dans les collèges 1, 2 et 3 pourra se faire remplacer par un membre plus spécialement intéressé par le thème débattu ; de même, le principe de la contribution écrite sera admis pour ceux qui exceptionnellement ne peuvent pas assister aux réunions ou se faire représenter.

## **III. L'animation de ses travaux**

Le Conseil est animé par son président et son bureau. Bureau et Présidence assurent ensemble l'organisation du Conseil. Ils définissent et valident le programme de l'année ainsi que l'organisation des travaux et le budget de l'instance, au rythme d'une réunion tous les mois entre midi et 14 heures.

### **1. Le Bureau**

Il est composé du Président du Conseil de développement et de 2 représentants élus par collègue.

Le pilote de chaque commission et de chaque groupe de travail participe au Bureau.

Le Vice-président de la Métropole chargé de la Participation citoyenne est invité au Bureau.

Pour partager la tâche qui est importante et approfondir le travail partenarial, des responsabilités opérationnelles et fonctionnelles seront données à un nombre élargi de membres du Bureau.

## **2. Les commissions**

Il existe trois commissions permanentes, elles sont des lieux de capitalisation, de veille et de suivi :

- la première porte sur la solidarité et la cohésion sociale
- la seconde sur l'aménagement urbain, les mobilités et l'environnement
- la troisième sur les facteurs du développement économique (formation y compris universitaire, innovation et recherche, filières et l'économie solidaire), la culture et la jeunesse

Des thèmes essentiels à la construction de la réflexion du Conseil de développement.

## **3. Les groupes de travail**

Ils sont constitués après avis du Bureau pour traiter de sujets issus de saisine ou auto-saisine dans un souci de diversité des regards. Ils sont mis en place pour une durée limitée correspondant au temps de la démarche.

Il est à noter que les groupes de travail peuvent aussi concerner des travaux menés en commun avec les Conseils de développement de Saint-Etienne Métropole, des Portes de l'Isère, de Vienn'agglo qui constituent, en fait, l'instance participative de la Conférence du Pôle métropolitain.

## **4. La commission générale**

Les nouvelles compétences de la Métropole imposent ainsi qu'il l'a été recommandé dans la dernière contribution « Quelle Métropole pour les citoyens ? », de réfléchir et d'agir dorénavant de manière transversale. De ce fait pour nombre de travaux, il peut être envisagée qu'une séance regroupant les divers groupes de travail sur un sujet donné soit prévue avant l'assemblée plénière. La commission générale pourrait être ce lieu de mise en commun des propositions issues de groupes différents.

Au sein de chaque commission, groupe de travail et format de travail diversifié, un pilote/animateur est désigné parmi les membres impliqués pour coordonner les travaux de leur groupe (préparation des séances, animation, compte rendu des réunions). Périodiquement, les pilotes/animateurs font le point de l'avancée des travaux devant le Bureau (présentation à mi-parcours, avant débat et adoption).

Commissions et groupes de travail se réunissent en début de soirée (de 18 à 20 heures) pour assurer un meilleur équilibre jeunes/actifs/seniors.

## **5. Les séances plénières**

Ces séances sont des temps forts de notre instance, organisées afin d'informer l'ensemble des membres de tous les travaux produits par le CdD, de permettre aux élus de présenter les saisines sur lesquels le Conseil de développement travaillera, de débattre et d'approuver les contributions construites dans les groupes de travail ou commissions.

Si les réunions classiques sont incontournables, il est cependant de plus en plus nécessaire que le Conseil de développement sorte des « murs », organise des visites de terrains, réponde à des invitations extérieures lui permettant de mieux appréhender les enjeux et spécificités des territoires, les comprendre et les intégrer dans sa réflexion collective.

Le Conseil de développement du Grand Lyon se veut, en effet, porteur de propositions concernant tous les territoires. La répartition de ses membres en est d'ailleurs le premier témoignage. Les membres qui siègent dans les collèges 4 et 5 viennent de tous les territoires. Quant à ceux qui sont dans d'autres collèges, ils représentent des organismes, acteurs socioprofessionnels et associations qui viennent de toute l'agglomération ou qui par leur champ d'activité, embrassent la diversité des questions de l'agglomération.

Cette expérience de démocratie est enrichissante pour chacun des membres, et porteuse d'améliorations pour notre collectivité. Elle suppose cependant que chacun en fonction de ses disponibilités, s'engage à consacrer du temps à la vie du Conseil : du temps pendant toute la durée du mandat ou plus, ciblé sur la durée de travaux auxquels il porte intérêt.

## Annexe 4. Documents contributifs

Le chantier « perspectives d'évolution du CDD », engagé après la saisine du Président et Vice-président du Grand Lyon de février 2014, a été organisé en deux étapes,

### > Une première étape :

- bilan
- enquêtes quantitatives et qualitatives auprès de membres du CdD et acteurs extérieurs
- séance d'auditions et de confrontation de points de vue (séance du 10 avril avec Gérard Claisse, Jean Frébault et l'équipe Mission Participation citoyenne)
- séance de dialogue avec les chercheurs (séance du 23 avril avec Alain Faure, Guillaume Gourgues, Hélène Balazard)
- séance d'échanges avec d'autres Conseils de développement (séance du 22 mai avec la présence de Nantes, Lille, Bordeaux, Angoulême et Grenoble qui a fait également l'objet d'une visite de terrain ultérieurement).

> **Une seconde étape** de construction collective de propositions qui a démarré en juin et s'est appuyée sur les éléments de diagnostic et retour d'expériences issus de la première étape. Elle a fait l'objet de débats intenses en trois séances plénières (4 juin, 18 juin, 9 juillet) et de nombreux aller-retour avec le groupe d'appui et le COPIL.

### 1. Bilan du Conseil de développement. Enquêtes qualitatives et quantitatives, accompagné par le Cabinet ARENES.



## Synthèse des enquêtes quantitatives et qualitatives

Deux enquêtes ont été réalisées entre mars et avril 2014 : l'une quantitative par voie électronique auprès des membres actuels, services du Grand Lyon, partenaires externes, anciens membres ; l'autre qualitative auprès d'un échantillon de personnes représentant les grandes typologies citées ci-dessus. L'analyse de ces deux enquêtes est disponible en ligne sur la plateforme « Évolution du CdD ».

### Les motivations des membres du CDD : d'abord échanger

Le CDD est une instance de participation, mais ses membres viennent avant tout pour débattre et chercher de l'information sur l'agglomération et les projets du Grand Lyon ; la participation aux travaux du CDD est au moins autant motivée par l'envie d'échange que par la perspective d'influencer concrètement la décision publique.

### Un travail largement tourné vers l'institution

Le CDD a concentré son énergie sur la production de contributions écrites, qui sont saluées pour leur qualité, mais parfois jugées comme étant trop techniques et pas assez novatrices. D'autres apports du CDD existent mais sont moins visibles et développés (les forums publics, l'animation du débat public, etc.). Dans tous les cas, son activité est plus déterminée par les attentes supposées des élus que par celles des membres.

### **Un champ de réflexion à redéployer**

Les sujets traités par le CDD concernent le projet d'agglomération, les politiques publiques. Ils sont directement liés à l'agenda de l'institution, au détriment de sujets considérés comme étant plus « concernés » par les membres, tels que des projets ponctuels, des sujets sociétaux, des questions du quotidien... Rien n'est tranché à ce propos mais il semble nécessaire de débattre des sujets de réflexions possibles pour définir clairement ceux qui seront explorés à l'avenir.

### **Posture citoyenne et/ou rôle d'expert ?**

Le CDD endosse actuellement ces deux rôles mais il est attendu à l'avenir qu'il relativise celui d'expert pour se tourner plus fortement vers les initiatives citoyennes afin de déterminer, en fonction de l'actualité, ses propres sujets de réflexion. Il y a néanmoins consensus sur l'idée que l'expertise technique amenée dans les échanges est bénéfique mais qu'elle doit s'articuler avec les avis apportés par les participants qui proviennent de sphères non techniques.

### **Évaluer les impacts et les suites**

Il y a des exemples frappants d'avis qui ont été déterminants, et d'autres dont les suites sont très incertaines ou faibles. Même si chaque cas est différent, le besoin d'évaluer et de rendre visible les impacts est partagé par beaucoup, bien que les membres ne semblent pas fortement préoccupés par l'impact effectif des contributions. A noter que seuls les membres des collèges association, représentation territoriale et citoyens volontaires pensent que le CDD inspire les élus et les services du Grand Lyon.

### **Un CDD qui compte beaucoup de « sachants »**

Un effort a été fait dans la composition du CDD afin de rechercher la diversité et la représentation d'un grand nombre d'acteurs. Cette diversité est considérée comme faisant la richesse de l'instance, mais pour beaucoup, elle est bien insuffisante. En effet, la composition du CDD est plus âgée, plus diplômée, plus masculine, plus « lyonno-lyonnaise » et plus aisée que le corps social. La part de membres « experts » de différents domaines est prépondérante. Beaucoup soulignent le besoin d'ouvrir la composition à de nouvelles catégories d'acteurs afin de mieux refléter la société et les nouvelles compétences de la métropole, mais cela impose de prendre en compte la question de la participation des membres, car beaucoup ne viennent pas.

### **Des difficultés rencontrées pour participer**

Les membres sont nombreux, mais tous n'ont pas forcément le temps ni les disponibilités nécessaires pour s'impliquer, d'autant plus que la logistique n'est pas toujours facile, les délais de travail ou réaction très courts et le rythme de travail soutenu. Le manque de circulation horizontale de l'information, le doute sur la finalité du travail réalisé ainsi que les décalages entre les attentes des personnes et les modalités d'échanges proposées, rendent la participation de chacun parfois encore plus difficile. La formation des membres pourrait réduire certaines de ces difficultés.

### **L'élaboration des contributions, une démarche globalement appréciée, entre controverse et consensus...**

L'efficacité du travail collectif est reconnue par tous mais certains souhaitent varier un peu plus les dispositifs d'échanges et innover dans les techniques d'animation. L'appui technique de l'institution est apprécié mais l'intérêt de diversifier les moyens alloués au CDD avec un budget propre est évoqué à plusieurs reprises. Quant à l'appui politique de l'institution, le

besoin de développer l'implication des élus dans le travail du CDD est souligné. La pluralité des points de vue et l'intérêt des débats sont largement reconnus, même si les échanges sont souvent considérés comme très voire trop techniques. La recherche du consensus est devenue une valeur du CDD, mais certains ne s'y retrouvent pas, et souhaiteraient que la controverse soit valorisée, révélée.

### **La rédaction des contributions, un enjeu important**

La rédaction des contributions cristallise et révèle les effets de structure du CDD sur les messages qu'il délivre aux élus et au public. Cette étape est souvent perçue comme « confisquée » par un petit groupe de membres disponibles parmi lesquels les « experts » sont surreprésentés. La technicité des contributions est perçue par certains comme une condition pour leur prise en compte par l'institution, mais beaucoup regrettent que cela les rende difficilement accessibles pour le grand public.

### **Les citoyens dans le CDD et le rapport au grand public**

Le rôle des citoyens dans le CDD et le besoin ou non de renforcer leur présence au sein de l'instance ne sont pas clarifiés. Un enjeu largement partagé est de dépasser ce débat en développant plutôt des modalités de travail élargies permettant d'associer les citoyens par d'autres biais, et de donner la parole aux « invisibles ». Au regard du travail effectué, le CDD est peu connu du grand public. Pour y remédier, pour le moment, les membres voient surtout un effort de communication à mener.

### **Un certain isolement vis-à-vis des autres scènes de participation**

Les liens avec les instances locales et régionales de participation sont distendus ou ne répondent pas aux attentes. La présence de membres du CDD dans les concertations sur le territoire est pourtant un atout. La volonté de créer ou de renforcer les ponts avec les autres scènes de participation pour enrichir le travail de l'instance est clairement exprimée, en particulier avec les conseils de quartier et avec d'autres CDD. En revanche, les membres ne souhaitent donner au CDD ni le rôle de coordinateur ni celui de garant de la participation citoyenne sur le territoire.

***Le bilan complet basé sur les enquêtes quantitatives et qualitatives auprès de membres (anciens, actuels, titulaires, associés) et de partenaires (élus, services, partenaires associatifs, etc.) est disponible sur la plateforme collaborative dédiée à cette démarche de travail dans la rubrique***

***Ressources***

***<http://avenircdd.ning.com>***



## 2. Synthèse des réflexions sur les perspectives d'évolution du Conseil de développement.

Le présent document retrace (sous la forme d'une trame détaillée mais non définitivement rédigée), l'état d'avancement de la phase de construction collective de propositions lors des six séances de travail du 1<sup>er</sup> semestre 2014 et à la séance plénière du 9 juillet 2014.

Il s'efforce de faire un premier tri entre les pistes ayant fait l'objet d'une large convergence et celles suscitant débats ou désaccords. Plusieurs propositions émises appellent encore des approfondissements. Ce document-ressources, à caractère interne, vise à garder la mémoire de l'ensemble des échanges et pistes de propositions qui ont émergé des débats de juin et juillet dernier et à servir d'appui pour la suite du chantier.

### Orientations structurantes.

Le Conseil de développement a souligné à la fois la nécessité de **s'appuyer sur les acquis des 8 années ayant suivi sa refondation en 2006** (rôle de force de propositions sur les politiques publiques, croisement des regards, formation des citoyens, initiatives d'ouverture...) **qui constituent un socle**, et de **corriger un certain nombre de points faibles** (concernant notamment les conditions de mobilisation des bénévoles, les suites données aux propositions, la visibilité et la communication...)

Il doit aussi **relever de nouveaux défis**.

Dans un contexte marqué par de fortes évolutions sociétales, la création de la Métropole de Lyon doit être en effet l'occasion, non seulement de faire évoluer les champs d'intervention, la composition et le fonctionnement du Conseil, mais aussi de revisiter ses rapports à la société civile organisée et aux citoyens, ses missions et ses relations avec l'institution.

- Dans le paysage pluriel de la participation et de l'expression citoyenne dans la métropole, volonté de situer le Conseil de développement, structure originale, comme un « lieu de croisements » (c'est à dire cherchant à se connecter sous une forme ou sous une autre avec ce qui se passe et s'exprime en d'autres lieux), mais en ayant nullement vocation « d'ensembliser »
- Affirmer beaucoup plus, dans cet esprit, un rôle original de passerelle entre institution / politiques publiques d'une part, et société civile / sphère citoyenne (dans sa diversité) d'autre part. Rôle d'écoute des attentes citoyennes, de passeur, chambre d'écho...
- En résulte la confirmation de l'intérêt d'une composition « hybride », équilibre entre société civile organisée et citoyens / représentants des territoires, avec renforcement de l'ouverture extra muros. Le dialogue experts-citoyens, pas toujours facile, a montré sa valeur ajoutée dans plusieurs chantiers si respect mutuel. Enjeu encore plus important avec la Métropole. Améliorer la qualité et modalités des débats et productions pour que chacun y trouve sa place. Écarter les hypothèses qui compartimenteraient type « assemblée de corps intermédiaires », ou « conseil de citoyens »
- Aspiration forte du CDD à une meilleure reconnaissance par l'institution et à gagner en visibilité auprès de la société civile, des élus... Alerte sur la fragilité de la mobilisation de bénévoles, s'il n'y a pas cette consolidation : enjeu essentiel.

- Attente que la dynamique de création de la Métropole et sa puissance accrue (nouvelles compétences sociales...) tire vers le haut le Conseil de développement, impacte positivement son évolution et la diversification de sa composition : l'ambition de conjuguer l'urbain et l'humain doit faire sens pour le citoyen, et doit s'inscrire dans les différents composantes territoriales de l'espace métropolitain. Le Conseil de développement peut contribuer à l' « émergence d'une citoyenneté métropolitaine »

## **7 pistes d'évolution proposées :**

### **1 / Redéfinir les missions du Conseil de développement**

C'est le « mandat » du futur Conseil de développement à faire inscrire dans la délibération refondatrice que prendra le Conseil de la Métropole dans les tous premiers mois de 2015.

#### Objectif :

Capitalisant l'héritage, le mandat doit exprimer aussi clairement un certain repositionnement de notre action pour la nouvelle étape qui s'ouvre, dans un contexte de profond changement institutionnel (passage à la Métropole) et culturel (montée des attentes citoyennes).

Il doit également réaffirmer la volonté du Conseil de développement d'influencer la décision, par différents moyens et pas seulement par la réponse à des saisines des élus. Il doit pouvoir s'emparer de sujets qui lui paraissent prioritaires (comme il a pu le faire par certaines auto-saisines) :

#### Missions :

- réaffirmer la mission de contribution à l'élaboration (et au suivi) de la stratégie de la collectivité devenant Métropole et d'émettre des avis et des propositions sur les politiques publiques relevant à titre principal de ses compétences. Parmi celles-ci, le Conseil de développement doit pouvoir réinvestir la politique de participation (notamment contribution à l'élaboration de la future charte métropolitaine de la participation).
- renforcer la mission de développeur (initiateur ou organisateur) de débats citoyens en lien avec les deux missions précédentes, et plus généralement sur toute question concernant les habitants du territoire métropolitain. Cette mission doit largement reposer sur un partenariat avec les structures participatives ou associatives existant sur le territoire.
- mettre en place des espaces de réflexion et de débat aux acteurs de la société civile organisée. En revanche, le Conseil de développement n'a pas vocation à assumer le rôle de garant des débats publics et dispositifs de participation mis en place par la collectivité, (dès lors qu'il peut être un contributeur à ces débats), il pourra éventuellement être consulté sur les modalités à mettre en œuvre à ce propos.

Contribuent aussi à cet objectif l'expérience très positive (à poursuivre) des « séances d'information-débat » sur des sujets de société et son implication dans des cycles de conférences universitaires ou d'autres initiatives innovantes.



## **2 / Les rapports avec la société civile, les citoyens, le grand public**

L'ancrage renforcé dans la société civile et la sphère citoyenne est une dimension prioritaire des évolutions à venir, elle doit aussi contribuer à l'appropriation citoyenne de la future métropole :

- reconnaître la qualité et l'intensité de son rapport à la société dans sa diversité est pour le Conseil de développement la première et meilleure source de sa légitimité et efficacité de son rapport à l'institution et aux élus.
- se donner les moyens d'établir une communication active avec le grand public et de se connecter avec d'autres instances participatives.
- développer (ou participer à) une fonction d'écoute (enquêtes, veille, travail en réseau...) visant à repérer les initiatives citoyennes, les expressions, attentes ou colères peu visibles dans l'espace médiatique.
- envisager pour les membres des formations dédiées à cette posture d'écoute
- assumer un rôle de « passeur » et de « chambre d'écho » (mais non d'ensemblier), pour relayer ces initiatives (forums...) et attentes, alerter le cas échéant l'institution, et également faire retour en direction de la société civile et des citoyens.
- Contribuer à la construction d'une « citoyenneté métropolitaine ».

## **3 / Mieux structurer les relations avec l'institution**

### Objectifs :

Organiser de façon structurée le processus de saisine, de production, de retour et de suites données par l'institution aux travaux (levier essentiel de mobilisation des bénévoles), veiller à leur lisibilité et leur traçabilité.

Renforcer le dialogue avec les élus et les services

Renforcer en même temps l'indépendance de réflexion et d'expression du Conseil de développement vis-à-vis de l'institution, et en avoir les moyens.

### Propositions :

- Formaliser les relations avec élus et services et les étapes du processus dans une charte de coopération approuvée en Conseil de métropole
- Mettre en place une « commission de suivi » pour veiller, proposer et alerter si besoin est (modalités à préciser). Cette commission pourra évaluer l'impact des propositions émises par le Conseil de développement sur les décisions ou orientations de la collectivité. Elle pourra aussi s'interroger sur les modalités de fonctionnement du Conseil de développement lui-même.
- organiser et renforcer le dialogue avec le Président et les Vice-présidents, les commissions du Grand Lyon et le Bureau exécutif, davantage anticiper les saisines.
- s'appuyer sur le rôle pivot de la Vice-présidente en charge des relations avec le Conseil de développement.

- prévoir la présentation du rapport annuel du Conseil de développement devant les élus de l'Assemblée, suivie d'un débat, ainsi que la présentation des contributions importantes
- Consolider les relations avec les services, concernant à la fois l'apport de ressources humaines et méthodes à un niveau suffisant, la gestion de l'interface avec l'institution, et l'appui à l'indépendance du CDD. Conforter l'accompagnement de l'Agence d'urbanisme et de l'université.

### **Indépendance et dialogue avec l'institution, auto-saisines**

- Dans le cadre de la loi Voynet, décliner l'indépendance d'abord comme volonté de se décaler du discours politique ou technique, en valorisant des préoccupations venant de la société civile et du vécu des citoyens et en identifiant des « angles morts » des politiques publiques. Décalage porteur de valeur ajoutée pour l'institution
- Exercer la liberté d'interpellation et d'alerte en direction de l'institution, (ni allégeance ni contre-pouvoir) : valoriser le Conseil de développement comme lieu de croisement respectant et relayant la diversité des postures et des expressions civiques.
- Donner plus d'importance aux auto-saisines (libre choix des sujets) qui peuvent contribuer à relayer des attentes société civile et citoyennes peu prises en compte par la collectivité. Et porter la même attention que pour les saisines aux suites attendues

### **Régulation et mémoire des saisines, suivi des politiques publiques**

- En contrepoint, comme indiqué plus haut, envisager une diminution et une meilleure régulation du volume de saisines (dialogue entre le bureau et les élus), à la double condition de faire vivre la mémoire des saisines précédentes (qui ont construit un socle de connaissances sur les politiques publiques) et d'assurer un suivi dans la durée sur les principales thématiques de politiques publiques.

Cette meilleure organisation du suivi devrait impliquer à la fois des membres, les services et les élus, sous la forme par exemple d'un rendez-vous régulier entre la collectivité et le Conseil de développement. *(A titre d'illustration, cette méthode pourrait particulièrement s'appliquer aux trois chantiers les plus récents (2013-2014 et notamment le suivi du PDU)..*

## **4/ Renforcer le rapport aux territoires aux différentes échelles**

### **Objectifs :**

Une articulation des diverses démarches de démocratie participative et d'expression citoyenne aux différentes échelles territoriales est nécessaire pour construire une véritable « citoyenneté métropolitaine » :

- veiller à une représentation de la diversité des territoires dans le futur Conseil de développement métropolitain et développer une connaissance des territoires de la Métropole de la part de tous les membres du futur Conseil de développement
- identifier les instances, associations, initiatives de démocratie participative et d'expression citoyenne dans l'ensemble des territoires (communes et quartiers) de la métropole pour que le Conseil de développement soit en mesure de tisser des liens avec elles

- organiser la connexion du Conseil de développement avec ces différentes instances, prendre les moyens d'en relayer les attentes et besoins pour permettre une « acculturation » de l'échelle métropolitaine dans ces territoires
- au niveau intermédiaire des conférences territoriales (qui auront notamment à établir des pactes de gouvernance au sein de la Métropole), soutenir le développement d'un niveau explicite de démocratie participative et d'intervention citoyenne en tenant compte de la spécificité du secteur Lyon-Villeurbanne
- développer le partenariat avec le Pôle Métropolitain, et l'organiser avec le CESER.

## **5/ Faire évoluer la composition et ouverture du Conseil de développement.**

### Objectif :

Une composition plus diversifiée, privilégiant l'engagement des membres, plus ouverte sur l'extérieur notamment la sphère citoyenne, favorisant le brassage.

### Propositions :

- Revisiter les collèges et viser un équilibre entre les collèges société civile organisée (particulièrement socio-économique et associatif...), et les collèges « citoyens » (citoyens volontaires et représentants des territoires), les « personnes qualifiées » étant comptées à part
- Viser la parité sur l'ensemble des collèges, y compris dans la désignation de leurs représentant(e)s par les structures de la société civile organisée
- Rajeunir /renforcer la représentation des jeunes, en explorant d'autres formats ou modes d'expression ou d'implication plus adaptés, et en ciblant sur des sujets susceptibles de les mobiliser. S'appuyer davantage sur les réseaux associatifs de jeunes.
- Des représentations à renforcer, des rééquilibres nécessaires : têtes de réseaux, monde du travail (entreprises et syndicats), usagers des politiques publiques notamment les partenaires associatifs ou instances consultatives concernées par les nouvelles compétences sociales issues du Conseil général, (certains ont participé à nos récents travaux sur la métropole...), personnes en précarité ou accompagnées (ex ATD ¼ Monde...), collectifs engagés dans la citoyenneté (cf. partenaires des récentes rencontres de l'engagement citoyen), publics sous-représentés ou « exclus ».
- Mieux structurer le collège territorial (identifier des instances participatives en périphérie, revoir le mode de désignation par les maires...), le compléter par des représentants de quartiers populaires (par exemple nouveaux conseils citoyens créés par la récente loi sur la politique de la ville).
- Confirmer la place du collège citoyen (avec la désignation actuelle par tirage au sort sur liste de volontaires après appel à candidatures, pondération âge et sexe). (*Nota : le tirage au sort sur annuaire envisagé par certains, soulève des objections et ne paraît pas mûr au stade actuel pour les membres permanents. L'expérience d'ateliers citoyens tirés au sort, ciblés sur un sujet et limités dans la durée déjà pratiquée par la Région Rhône Alpes mérite toutefois attention*)
- Envisager des formations s'adressant à de nouveaux membres de différents collèges
- Consolider l'engagement des membres : lettre de motivation, signature par chacun d'une charte de participation, et réfléchir à des mesures facilitatrices. Sans oublier la

contrepartie : reconnaissance du travail des bénévoles, question à travailler, sachant que tout le monde n'est pas « égal devant la capacité de s'engager »

- Maintenir la possibilité pour chaque membre de s'exprimer en son nom propre (comme citoyen), et/ou au nom de l'organisation qu'il représente.

### **Diversification des formats de travail**

Dans le même esprit, afin de mieux mobiliser certains acteurs, imaginer dans l'organisation des formats de travail ou de débat.

Cette modalité est de nature, dans des conditions à préciser, à mieux mobiliser certains acteurs comme le monde de l'entreprise et les syndicats, de grandes associations, les universitaires, les acteurs culturels, et aussi les jeunes.

### **Ouverture : un CdD en partie « extra muros »**

- favoriser davantage l'engagement dans des activités du Conseil de développement de personnes extérieures (partenaires associés, membres ou citoyens associés pour un sujet particulier) : mobiles, mobilisables temporairement et selon leurs centres d'intérêts. Liste ouverte et actualisable, nourrie par événements et travail en réseau, un vivier précieux de ressources.

- possibilité pour les membres titulaires d'être accompagnés par 1 ou 2 personnes dans des séances de travail

## **6 / Innover dans les productions et leur visibilité**

### **Objectifs :**

Mieux atteindre les cibles (élus, services, société civile...), diversifier et rendre attractives les productions, être attentif à ce qu'elles relaient bien les messages de la société civile, la parole citoyenne. Diversifier les formes, la production écrite n'étant pas la seule...

### **Propositions :**

- Améliorer la qualité des productions écrites (langage non technique, présentation attractive...), prévoir plus systématiquement des résumés et documents synthétiques ou de courtes « notes-alertes »

- Des modes de co-production de contributions à expérimenter (avec des partenaires associatifs, d'autres instances participatives, un pôle universitaire, etc...).

- Utiliser Internet et les réseaux sociaux, en particulier pour toucher les jeunes

- Des événements, forums, des rencontres annuelles (comme celles de l'engagement citoyen de mai 2014)

- Expérimenter des « cafés citoyens », ou « cafés métropolitains » (cf Bordeaux, Lille...), pour valoriser des contributions, élargir la cible des séances d'information débat sur des sujets de société, ou relais à trouver avec les cafés citoyens actifs sur l'agglomération pour être à l'écoute des débats et thématiques qu'ils travaillent

- Des ateliers-visites, balades ou rencontres décentralisées pour découvrir les territoires de la métropole (cf. tour des densités)

### **Visibilité :**

- Réserver régulièrement un espace dans Grand Lyon-Magazine

- Associer la presse aux événements et chercher à avoir un relais régulier dans les médias régionaux
- Il apparaît indispensable d'ouvrir un chantier sur la communication et la visibilité du CdD à l'occasion de la mise en place de la métropole, en dialogue avec des journalistes et professionnels de la communication.

## **7 / Travailler sur la gouvernance et fonctionnement interne**

Le changement d'échelle de la Métropole par rapport au Grand Lyon doit permettre d'envisager une nouvelle marche à gravir pour le futur Conseil de développement de la Métropole. *De nouvelles ambitions sont à afficher en lien notamment avec les nouvelles compétences de la métropole :*

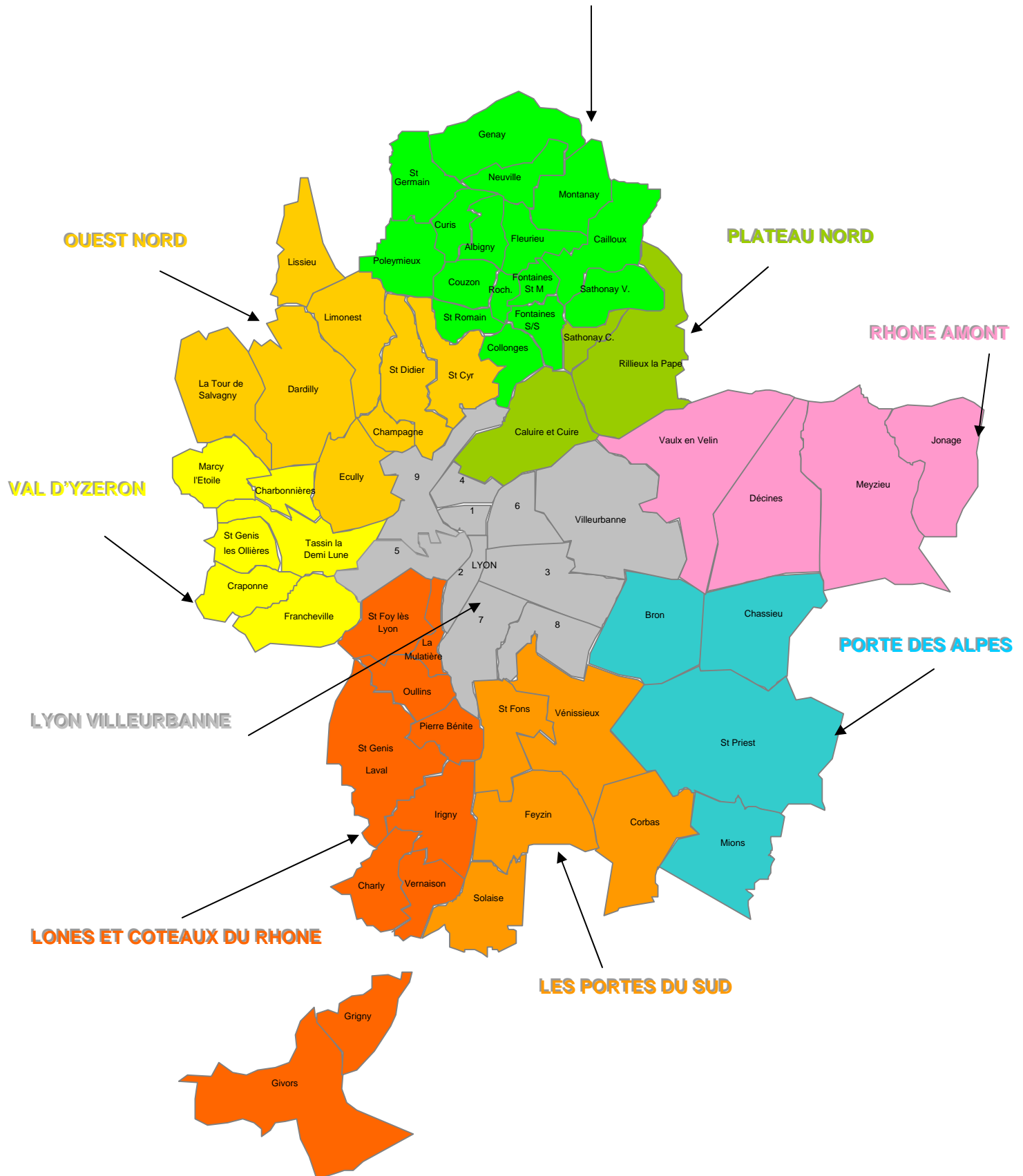
- Approfondir le travail partenarial entre le bureau et le président du Conseil de développement, une bonne pratique devant être renforcée
- Déléguer des tâches à un nombre élargi de membres, d'origines et de formations diversifiées.
- Veiller dans la construction collective à une articulation équilibrée entre les experts « techniques », et les citoyens porteurs d'une expertise d'usage. Prendre le temps de l'acculturation
- Se donner des moyens d'enquêtes
- Mieux reconnaître les dissensus dans les échanges et dans les contributions, tenter de les dépasser tout en les explicitant – s'ils demeurent – dans les textes écrits
- Sur l'élection du Président à l'avenir et éventuellement, de vice-présidents : avis encore partagés. Certains s'interrogent sur l'intérêt démocratique d'une telle procédure lorsque les candidats ne sont pas réellement connus par les votants au moment du vote.
- La mise en œuvre du budget du Conseil de développement doit être présentée et débattue de façon régulière avec le bureau.



# La carte de la Métropole de Lyon

(manque Quincieux)

**VAL DE SAONE**





**conseil de développement**

PARTICIPER, DÉBATTRE ET PROPOSER

GRANDLYON



**Direction de la Prospective et du Dialogue Public**  
**Mission participation citoyenne**

Courriel : [conseildededeveloppement@grandlyon.com](mailto:conseildededeveloppement@grandlyon.com)

Tél : 04 78 63 41 82

Web du Conseil de développement :

[www.grandlyon.com/conseildededeveloppement](http://www.grandlyon.com/conseildededeveloppement)